

2026-2027

AGENDA

Cet agenda est mis à la disposition
des membres du NSTU par le
Teachers Plus Credit Union



Teachers Plus
CREDIT UNION



Nova Scotia
Teachers Union

Code d'éthique du Nova Scotia Teachers Union

Ce code d'éthique sert de guide aux membres afin qu'ils observent, en tout temps, la haute intégrité de leur profession, y compris une conduite professionnelle en liaison avec toute communication, qu'elle soit verbale, écrite ou par le biais des médias sociaux.

I. Le membre et l'élève

- (a) Le membre considère confidentielle et ne divulgue pas, autre que par des moyens professionnels, toute information de nature personnelle ou familiale, concernant les élèves ou leur famille, dont il/elle a eu connaissance au cours de la l'exercice de ses fonctions professionnelles.
- (b) Le membre doit être juste, équitable et impartial intègre dans tous ses rapports avec les élèves.
- (c) Le membre doit assumer la responsabilité de la sécurité et du bien-être des élèves, particulièrement lorsqu'il s'agit de situations d'urgence.
- (d) Le membre doit éviter d'offenser principes moraux des élèves et/ou de leurs parents ou tuteurs.
- (e) Le membre doit être aussi objectif et respectueux que possible sur les questions prêtant à controverse.

II. Le membre vis-à-vis d'un autre membre

- (a) Le membre ne doit pas faire de remarques diffamatoires, désobligeantes, dédaigneuses, embarrassantes ou choquantes à l'encontre d'un autre membre.
- (b) Le membre ne doit pas accepter le poste d'un autre membre qui a été injustement congédié.
- (c) Le membre ne doit pas accepter un poste laissé vacant à la suite d'un différend non résolu entre des membres et leur employeur.
- (d) Le membre ne doit pas harceler sexuellement, physiquement ou émotionnellement un autre membre. Tel que défini dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le harcèlement est une forme de discrimination. Il s'agit de tout comportement physique ou verbal indésirable qui choque ou humilie. En général, le harcèlement est un comportement qui persiste au fil du temps. Les incidents ponctuels graves peuvent parfois aussi être considérés comme du harcèlement.

Il y a harcèlement lorsqu'une personne :

- fait des remarques ou des blagues inopportunes sur votre race, votre religion, votre sexe, votre âge, votre handicap ou tout autre motif de discrimination comme défini par le texte actuel de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*;
- vous menace ou vous intimide;
- établit un contact physique inutile avec vous, comme vous toucher, vous tapoter, vous pincer ou vous donner un coup de poing, ce qui peut également être considéré comme une agression.

Le membre ainsi accusé devra être mis au courant de la nature de l'objection avant que des mesures ne soient prises.

[suite à l'intérieur du revers]



Agenda du Nova Scotia Teachers Union 2026-2027

3106, chemin Joseph Howe

Halifax, NS B3L 4L7

Courriel : nstu@nstu.ca

Facebook: facebook.com/nsteachersunion

X: @NSTeachersUnion

902-477-5621 / 1-800-565-6788

Télécopieur : 902-477-3517

Site Internet : www.nstu.ca

Instagram: [nsteachers](https://www.instagram.com/nsteachers)

Bluesky: [@nsteachersunion.bsky.social](https://bsky.app/profile/nsteachersunion.bsky.social)

Fondé en 1895, le Nova Scotia Teacher Union est la voix unifiée pour la défense des intérêts et le soutien de tous ses membres. Il fait la promotion et fait progresser la profession enseignante ainsi qu'une éducation publique de qualité. Cet agenda présente les programmes et les services du NSTU.

Renseignements personnels

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____

N° de téléphone du domicile _____

Courriel _____

École _____

Adresse _____

Code postal _____

Section locale du NSTU _____

Numéro professionnel _____

Répertoire téléphonique

Bureau central du NSTU.....	902-477-5621 / 1-800-565-6788
Teachers <i>Plus</i> Credit Union	902-477-5664 / 1-800-565-3103
Société des services de pension de la Nouvelle-Écosse	902-424-5070
(sans frais)	1-800-774-5070
Compagnie d'assurance Bel-Air inc.	1-800-453-9543
.....	Fax: 902-453-8539
Medavie Blue Cross (demandes de remboursement).....	1-800-565-8785
.....	Fax : 902-468-3964
Programme d'aide aux employés et aux membres de leur famille (PAEF) de Manuvie.....	1-877-955-NSTU (6788) / (Français) 1-514-875-0720

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse

.....	902-424-5168
.....	Fax : 902-424-0511
Ministre adjoint.....	902-424-5643
Directrice générale, Direction des programmes et des services de langue française.....	902-424-3927
Dir. gén., Direction de la recherche et des politiques stratégiques.....	902-424-4740
Dir. gén., Direction des finances et de l'exploitation	902-424-3646
Dir. gén., Direction de l'innovation, des programmes et des services éducatifs	902-424-8945
Dir. gén., Centre d'excellence dans l'apprentissage.....	902-424-5829
Certificats d'aptitude pédagogique	902-424-6620
Dir. gén., Direction de l'équité et des services de soutien aux élèves	902-424-7454
Bureau de certification des enseignants.....	902-424-6620
Consortium de leadership en éducation de la Nouvelle-Écosse (CLENE)	902-422-3270
.....	Téléc. : 902-422-5517

Hôtel à tarif préférentiel pour le NSTU

Courtyard Halifax Dartmouth	902-406-3000
Nº sans frais	1-866-352-4350

Table des matières

Anciens présidents du NSTU	34
Associations professionnelles	51
Assurance collective	52
Autres assurances collectives disponibles	52
Avocate-conseil	45
Subventions pour conférence	55
Bourses de recherche pédagogique	55
Bourses de voyage	55
Bourses d'études à plein temps	55
Bourses et subventions	55
Calendrier mensuel (de septembre 2026 à septembre 2027)	4
Calendrier scolaire 2026-2027	32
Carepath – Programme d'assistance pour maladies chroniques	53
Comité exécutif provincial 2026-2027	41
Comités	48
Conseil des représentants régionaux (CRR) 2026-2027	43
CONTACT	57
Cotisations annuelles du NSTU	39
Échelles salariales provinciales	59
Fonds d'aide à l'élaboration des programmes (FAEP)	54
Fonds de bienfaisance	54
Journée de l'engagement des membres	56
Membres du NSTU	36
Membres honoraires	35
Négociations	54
Organisation des enseignants retraités	52
Personnel administratif et exécutif	46
Personnel de direction	44
Personnel des services professionnels	46
Présidents des sections locales 2026-2027	43
Prix et récompenses du NSTU	56
Programme d'assistance aux membres (PAM)	52
Programme d'assistance aux membres (PAM) et autres employés	47
Programme d'intervention précoce pour les enseignants (PIP)	52
Programme de stage à la mémoire de John Huntley	56
Programme intraprovincial d'échange de postes	57
Protection et services juridiques	53
Protocole de communication	58
Publications	57
Régime de congé à salaire différé	58
Retraite et Teachers' Pension Plan	58
Registre des membres – Mise à jour en ligne	57
Renseignements personnels	1
Répertoire téléphonique	2
Salaires	58
Services de counselling	52
Services du NSTU	52
Services du Teachers' Plus Credit Union	60
Site Web	57
Subvention des fiduciaires d'assurance du NSTU pour la santé mentale et le bien-être	56
Subventions EDUWellness des fiduciaires de l'assurance collective du NSTU	56

Septembre 2026						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
		Début de l'année scolaire			Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>	
6	7	8	9	10	11	12
	<i>Fête du travail (férié)</i>			<i>Journée contre l'intimidation (Journée du chandail rose)</i>	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
13	14	15	16	17	18	19
	Publication du magazine <i>The Teacher</i>			Début des inscriptions aux conférences des AP pour les membres du NSTU	Conférence des présidents des sections locales et des CRR du NSTU	

20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	<i>Journée nationale de la vérité et de la réconciliation</i>		

Veillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Octobre 2026						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1 Date limite pour les demandes de bourses FAEP Date limite des demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley <i>Jour anniversaire du traité</i>	2	3
4	5 Journée de l'engagement des membres Journée mondiale des enseignantes et des enseignants	6	7 Date limite pour les demandes de subvention pour conférence	8	9 Date limite de soumission pour le magazine <i>The Reader</i>	10
11	12 <i>Action de grâce (férié)</i>	13	14	15 Date limite pour présenter une demande pour la Subvention pour la santé mentale et le bien-être	16	17 Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU

18	19	20	21	22	23	24
	Publication du magazine <i>The Teacher</i>				Journée de conférence des associations professionnelles du NSTU	
25	26	27	28	29	30	31
	Semaine éducation médias	Semaine éducation médias	Semaine éducation médias	Semaine éducation médias	Semaine éducation médias	

Veillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Novembre 2026						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
					Conférence sur le perfectionnement professionnel	Conférence sur le perfectionnement professionnel
8	9	10	11	12	13	14
			<i> Jour du Souvenir (férié repris) </i>		Conférence sur les relations publiques et les actions politiques	Conférence sur les relations publiques et les actions politiques
15	16	17	18	19	20	21
					Conférence des leaders des associations professionnelles	Conférence des leaders des associations professionnelles

22	23	24	25	26	27	28
				Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU	Date limite pour les demandes pour le programme « Enseigner ensemble » Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU Conférence sur la santé et la sécurité	Conférence sur la santé et la sécurité
29	30					

Veillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

DIMANCHE LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENREDI SAMEDI						
			1	2	3	4
			Date limite pour les demandes de bourses FAEP	Date limite pour les demandes de bourses de recherche pédagogique		Date limite pour soumettre des résolutions à l'assemblée générale du Conseil de 2027 et l'ébauche du procès-verbal de l'assemblée générale
6	7	8	9	10	11	12
	Calcul des effectifs aux fins de l'affectation des délégués à l'AGA du Conseil				Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
13	14	15	16	17	18	19
	Publication du magazine <i>The Teacher</i>					

20	21	22	23	24	25	26
	Dernier jour d'école avant la pause de Noël				<i>Jour de Noël (férié)</i>	<i>Lendemain de Noël (férié)</i>
27	28	29	30	31		
				Date limite pour les demandes au Programme d'encouragement à la retraite anticipée (démision à la fin de l'année scolaire)		

Veillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Janvier 2027						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5	6	7	<i>Jour de l'an (férié)</i> 8	9
10	11 <i>Rentrée des classes</i>	12	13	14	15 Date limite pour les demandes de subvention ED UBien-être Date limite pour les demandes d'échange de postes intraprovincial Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>	16

17	18	19	20	21	22	23
24	25 Publication du magazine <i>The Teacher</i>	26	27	28	29	30
31						

Février 2027						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1 Date limite pour les demandes de bourses FAEP Date limite des demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12 Fin des candidatures pour les membres du CE	13
14	15 <i>Journée du patrimoine – Carrie Best (fériel)</i>	16	17	18	19	20

21	22	23	24	25	26	27
				Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	
28						

Veillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Mars 2027					
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI SAMEDI
	1	2	3	4	5 6
7	8	9	10	11	12 13
	<i>Vacances de printemps</i>	<i>Vacances de printemps</i>	Date limite pour les demandes de bourses d'études à plein temps du NSTU <i>Vacances de printemps</i>	<i>Vacances de printemps</i>	Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i> Publication du magazine <i>The Teacher</i> <i>Vacances de printemps</i>
14	15	16	17	18	19 20
				Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU	Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU

21	22	23	24	25	26	27
28	29 Calcul des effectifs aux fins du remboursement aux sections locales <i>Lundi de Pâques (férié)</i>	30	31		<i>Vendredi Saint (férié)</i>	

Veillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Avril 2027						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1 Date limite pour les demandes de bourses FAEP Date limite des demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley	2 Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>	3
4	5	6	7	8 Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	9 Conférence sur l'équité Conférence des présidents des sections locales et des CRR du NSTU	10 Conférence sur l'équité Conférence des présidents des sections locales et des CRR du NSTU
11	12 Publication du magazine <i>The Teacher</i>	13 Début de la période de vote précédant l'assemblée générale du Conseils à 8 h	14 Date limite pour les demandes de bourses d'études à plein temps	15	16	17

18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

					Date limite pour les demandes pour le Régime de congé à salaire différé Assemblée générale annuelle du Conseil du NSTU Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>	
--	--	--	--	--	--	--

Veillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Mai 2027						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
						1
						Assemblée générale annuelle du Conseil du NSTU
2	3	4	5	6	7	8
Assemblée générale annuelle du Conseil du NSTU			Date limite pour les demandes de subvention pour conférence et de bourses de voyage <i>Journée de la robe rouge</i>	Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU	Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU	
9	10	11	12	13	14	15
Semaine de l'éducation	Cérémonie de la Semaine de l'éducation Semaine de l'éducation	Semaine de l'éducation	Semaine de l'éducation	Semaine de l'éducation	Symposium sur la pension Publication du magazine <i>The Teacher</i> Semaine de l'éducation	Symposium sur la pension Semaine de l'éducation <i>Journée de l'excellence des Noirs</i>

16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	Fête de Victoria (férié)					
	31					

Veillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Juin 2027						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
		Date limite pour les demandes de bourses FAEP			Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
6	7	8	9	10	11	12
					Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>	
13	14	15	16	17	18	19

20	21	22	23	24	25	26
	Publication du magazine <i>The Teacher</i> Journée nationale des peuples autochtones					
27	28	29	30			
			<i>Dernier jour de classe</i>			

Veillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Juillet 2027						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2	3
4	5	6	7	Fête du Canada 8	9	10
11	12	13	14	15	16	17

18	19	20	21	22	23	24
FERMETURE DES BUREAUX DU NSTU						
25	26	27	28	29	30	31
(DU 19 AU 30 JUILLET INCLUSIVEMENT)						

Août 2027						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
Date limite pour les demandes de bourses FAEP	<i>Fête de la fondation (jour férié)</i>	Conférence CONTACT présentée par la PEITF	Conférence CONTACT présentée par la PEITF	Conférence CONTACT présentée par la PEITF	Conférence CONTACT présentée par la PEITF	
8	9	10	11	12	13	14
			Conférence du NSTU Leadership Skills Development Institute	Conférence du NSTU Leadership Skills Development Institute	Conférence du NSTU Leadership Skills Development Institute	
15	16	17	18	19	20	21
<i>Fête nationale de l'Acadie</i>						

22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre 2027					
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1	2	3
					4
5	6	7	8	9	10
	Fête du travail (férié)			Journée contre l'intimidation (Journée du chandail rose)	11
12	13	14	15	16	17
					18
					Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
					Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU

Octobre 2027

Novembre 2027

Décembre 2027

Janvier 2028

January/Janvier S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 23 2 9 16 23 30 3 10 17 24 31 4 11 18 25 5 12 19 26 6 13 20 27 7 14 21 28 8 15 22 29							
February/Février S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 627 13 20 27 6 13 20 27 7 14 21 28 8 15 22 29 9 16 23 30 10 17 24 31 11 18 25 12 19 26							
March/Mars S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 126 19 26 5 12 19 26 6 13 20 27 7 14 21 28 8 15 22 29 9 16 23 30 10 17 24 31 11 18 25							
April/Avril S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 216 9 16 23 30 3 10 17 24 4 11 18 25 5 12 19 26 6 13 20 27 7 14 21 28 8 15 22 29							
May/Mai S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 714 21 28 4 11 18 25 8 15 22 29 9 16 23 30 10 17 24 31 11 18 25 12 19 26 13 20 27							
June/Juin S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 411 18 25 2 9 16 23 5 12 19 26 6 13 20 27 7 14 21 28 8 15 22 29 9 16 23 30 10 17 24							
July/Juillet S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 29 9 16 23 30 3 10 17 24 4 11 18 25 5 12 19 26 6 13 20 27 7 14 21 28 8 15 22 29							
August/Août S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 613 20 27 4 11 18 25 7 14 21 28 8 15 22 29 9 16 23 30 10 17 24 31 11 18 25 12 19 26							
September/Septembre S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 310 17 24 1 8 15 22 4 11 18 25 5 12 19 26 6 13 20 27 7 14 21 28 8 15 22 29 9 16 23							
October/Octobre S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 1822 29 5 12 19 26 3 10 17 24 4 11 18 25 5 12 19 26 6 13 20 27 7 14 21 28 8 15 22 29							
November/Novembre S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 512 19 26 2 9 16 23 4 11 18 25 5 12 19 26 6 13 20 27 7 14 21 28 8 15 22 29 9 16 23							
December/Décembre S/D M/L T/M W/M T/J F/V S/S 317 24 31 7 14 21 28 4 11 18 25 5 12 19 26 6 13 20 27 7 14 21 28 8 15 22 29 9 16 23							

Calendrier scolaire 2026-2027

2026

1 ^{er} septembre	Début de l'année scolaire
7 septembre	Fête du Travail (férié)
11-12 septembre	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
18 septembre	Conférence des présidents des sections locales et des CRR du NSTU
30 septembre	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (férié)
1 ^{er} octobre	Date limite pour les demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley
1 ^{er} octobre	Date limite pour les demandes de bourses FAEP
5 octobre	Journée mondiale des enseignantes et des enseignants
5 octobre	Journée de l'engagement des membres
7 octobre	Date limite pour les demandes de subventions pour conférence
12 octobre	Action de grâce (férié)
16-17 octobre	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
23 octobre	Journée de conférence des associations professionnelles du NSTU
26-30 octobre	Semaine éducation médias
11 novembre	Jour du Souvenir
20-21 novembre	Conférence des leaders des associations professionnelles
26-27 novembre	Les stagiaires du programme John Huntley sont présents au NSTU
27-28 novembre	Conférence sur la santé et la sécurité
1 ^{er} décembre	Date limite pour les demandes de bourses FAEP
2 décembre	Date limite pour les demandes de bourses de recherche pédagogique
4 décembre	Date limite de soumission des résolutions pour l'AGA du Conseil 2026
7 décembre	Calcul des effectifs aux fins de l'affectation des délégués à l'AGA du Conseil
11-12 décembre	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
21 décembre	Dernier jour d'école avant la pause de Noël
25 décembre	Jour de Noël (férié)
26 décembre	Lendemain de Noël (férié)
31 décembre	Date limite pour les demandes au Programme d'encouragement à la retraite anticipée (démission à la fin de l'année scolaire).

Veuillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

1^{er} janvier	Jour de l'an (férié)
4 janvier	Rentrée des classes
14-15 janvier	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
15 janvier	Date limite pour les demandes d'échange de postes intraprovincial
1 ^{er} février	Date limite pour les demandes de bourses FAEP
1 ^{er} février	Date limite pour les demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley
15 février	Journée du patrimoine (férié)
25-26 février	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
8-12 mars	Vacances de printemps
18-19 mars	Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU
26 mars	Vendredi saint (férié)
29 mars	Lundi de Pâques (férié)
29 mars	Calcul des effectifs aux fins du remboursement aux sections locales
1 ^{er} avril	Date limite pour les demandes de bourses FAEP
1 ^{er} avril	Date limite pour les demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley
8 avril	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
9-10 avril	Conférence des présidents des sections locales du NSTU
13 avril	Début du vote avant l'AGA du Conseil à 8 h
14 avril	Date limite pour les demandes de bourses d'études à plein temps
27 avril	Fin du vote avant l'AGA du Conseil à midi
30 avril	Date limite pour les demandes de pour le Régime de congé à salaire différé
30 avril – 2 mai	Assemblée générale annuelle du Conseil du NSTU
6-7 mai	Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU
9-15 mai	Semaine de l'éducation (Cérémonie – 10 mai)
14-15 mai	Symposium sur les pensions
24 mai	Fête de Victoria (férié)
1 ^{er} juin	Date limite pour les demandes de bourses FAEP
4-5 juin	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
30 juin	Dernier jour de classe
1^{er} juillet	Fête du Canada
19-30 juillet	Fermeture des bureaux du NSTU
1 ^{er} août	Date limite pour les demandes de bourses FAEP
6 septembre	Fête du Travail (férié)
17-18 septembre	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
24 septembre	Conférence des présidents des sections locales et des CRR du NSTU
30 septembre	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (férié)

Veillez consulter le calendrier en ligne au www.nstu.ca pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Anciens présidents et membres honoraires du NSTU

Le NSTU fut tout d'abord organisé en 1895-1896. Il fut réorganisé en 1921 sous la présidence de H. H. Blois et de M. M. Coady (Ph. D.) à titre de secrétaire.

Présidents du NSTU avant 1921

1895, 1896	Robert MacLellan (décédé)
1903	David Soloan (décédé)
1908, 1910, 1912	W.A. Creelman (décédé)
1916, 1918, 1920	R.W. Ford (décédé)

Présidents du NSTU depuis 1921

1921-1922	Hope H. Blois (décédé)
1922-1923	John T. MacLeod (décédé)
1923-1924	Hubert Y. Haines (décédé)
1924-1925	Alex O'Handley (décédé)
1925-1929	Frederick G. Morehouse (décédé)
1929-1930	J. Arthur Goode (décédé)
.....	John J. Oliver (décédé)
1930-1931	Frederick G. Morehouse (décédé)
1931-1933	Stewart Robinson (décédé)
1933-1935	Wallace L. Barteaux (décédé)
1935-1938	A. Norman MacDonald (décédé)
1938-1939	Alex Laidlaw (décédé)
1939-1940	W. Darrell Mills (décédé)
1940-1941	Alphee T. Boudreau (décédé)
1941-1942	Horace H. Wetmore (décédé)
1942-1943	George W. MacKenzie (décédé)
1943-1944	Chelsey G. Mosher (décédé)
1944-1947	John F. Marsters (décédé)
1947-1949	Gerald E. Tingley (décédé)
1949-1951	Tom Parker (décédé)
1951-1952	Gerald E. Tingley (décédé)
1952-1953	R. Oliver Gibson (décédé)
1953-1956	J. Frank Glasgow (décédé)
1956-1958	Gene Morison (décédé)
1958-1959	Charles E. Eaton (décédé)
1959-1962	George MacIntosh (décédé)
1962-1965	Florence Wall (décédé)
1965-1966	James E. Deagle (décédé)
1966-1969	Rod G. Fredericks (décédé)
1969-1972	Boyd B. Barteaux
1972-1974	Mary Roach (décédé)
1974-1976	Dominique Henry
1976-1978	Joseph Maidment

1978-1980.....	Gregory O'Keefe (décédé)
1980-1984.....	Harold Doucette
1984-1986.....	Brian McCabe (décédé)
1986-1990.....	Karen Willis Duerden
1990-1992.....	Russell MacDonald
1992-1996.....	John MacDonald
1996-2000.....	Donnie MacIntyre
2000-2004.....	Brian Forbes
2004-2008.....	Mary-Lou Donnelly
2008-2012.....	Alexis Allen
2012-2016.....	Shelley Morse
2016-2018.....	Liette Doucet
2018-2022.....	Paul Wozney
2022-2024.....	Ryan Lutes
2024-.....	Peter Day

Membres honoraires

Ronald Morrison
W. Ronald MacPherson
Les Walker
Wayne Noseworthy
Bill Redden
Bill Berryman

Membres à vie

Sœur Georgina Hannigan
Robert Goudey
Margaret (Peggy) Davidson
Marion MacKinnon
Fred Butler, Ph. D.
Christina MacDonald
Mary Ellen Carpenter
Mary Lou Donnelly
Shelley Morse
Hope Lemoine

Prix spécial

Greg O'Keefe
Russell MacDonald
Don Burt
Rachel Creasor

Membres honoraires décédés

H.H. Blois
Fred Phelan
Dr. M.M. Coady
C.L. Filmore
Dr. J.P. McCarthy
Dr. Ian Forsythe
Sister Rose Catherine
John Oliver
Justice V.P. Pothier
Dr. M.V. Marshall
Sir Ronald Gould

Gene Morison Hicks
Dr. H.D. Hicks
Dr. H.P. Moffatt
Rev. Dr. Malcolm MacLellan
Margaret Graham
Dr. Florence Wall
Rod Fredericks
Dr. Tom Parker
Cecil Durling
Dr. T.L. Sullivan
Hon. Robert L. Stanfield

Arthur T. Conrad
L. Emmet Currie
Gerald McCarthy
Dr. Norman Fergusson
Murray Fahie
Earle Tubrett
Gregory O'Keefe
Jim MacKay
Margaret Swan

Membres du NSTU

1. DÉFINITIONS

Les membres du Nova Scotia Teachers Union (ci-après appelé le « NSTU » ou « le syndicat ») comprennent les membres actifs, les membres de réserve, les membres retraités, les membres associés et les membres honoraires.

2. MEMBRE ACTIF

- (a) Un membre actif est un enseignant :
 - (i) tel que décrit à l'article 12 de la Loi sur la profession enseignante; ou,
 - (ii) employé par la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA); et
 - (iii) qui verse une cotisation syndicale annuelle telle qu'établie périodiquement par le Conseil.
- (b) Les droits des membres actifs incluent, sans toutefois s'y limiter nécessairement, **les droits décrits ci-dessous** :
 - (i) Le droit aux avantages fournis par le NSTU en tant qu'agent de négociation.
 - (ii) Le droit de faire une demande d'assistance juridique dans des situations résultant de problèmes survenus dans l'exercice de leurs fonctions.
 - (iii) Le droit à des services professionnels de counselling au sein du système éducatif.
 - (iv) Le droit de voter et d'occuper un poste au niveau local et provincial.
 - (v) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil tel que décrit à l'article II du Règlement intérieur.
 - (vi) Le droit d'être membres des associations professionnelles, y compris le droit d'occuper un poste;
 - (vii) Le droit d'être membres du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime.
 - (viii) Le droit de siéger à des comités du NSTU, en tant que membre élu ou nommé.
 - (ix) Le droit de consulter les publications et les documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Web du NSTU.
- (c) Le non-paiement des cotisations syndicales ne limitera pas les droits contractuels tant qu'il existe une relation contractuelle et légale avec l'employeur de l'unité de négociation.

3. MEMBRE DE RÉSERVE

- (a) Un membre de réserve est un enseignant ou toute autre personne qualifiée employée à la journée pour remplacer une personne régulièrement employée comme enseignante par une entité éducative, telle que définie dans la Loi sur l'éducation, et qui a été employé à ce titre pendant au moins quinze (15) jours durant l'année scolaire actuelle ou précédente et qui :
 - (i) est employé à la journée par une entité éducative au sens de la loi sur l'éducation pour remplacer un enseignant régulièrement employé;
 - (ii) paie une cotisation annuelle de membre telle qu'établie périodiquement par le Conseil; et
 - (iii) paie une cotisation syndicale à la journée telle qu'établie périodiquement par le Conseil.

- (b) Les droits des membres de réserve incluent, sans toutefois s'y limiter nécessairement, les droits décrits ci-dessous :
 - (i) Le droit aux avantages fournis par le NSTU en tant qu'agent de négociation.
 - (ii) Le droit de faire une demande d'assistance juridique dans des situations résultant de problèmes survenus dans l'exercice de leurs fonctions.
 - (iii) Le droit à des services professionnels de counselling au sein du système éducatif.
 - (iv) Le droit de voter et d'occuper un poste au niveau local et provincial.
 - (v) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil tel que décrit à l'article II du Règlement intérieur.
 - (vi) Le droit d'être membres des associations professionnelles, à l'exception du droit d'occuper un poste;
 - (vii) Le droit d'être membres du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime.
 - (viii) Le droit de siéger à des comités du NSTU, en tant que membre élu ou nommé.
 - (ix) Le droit de consulter les publications et les documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Web du NSTU.

4. MEMBRE RETRAITÉ

- (a) Un membre retraité peut être une personne ayant pris sa retraite en vertu d'une disposition de la Teachers' Pension Act (Loi sur le régime de retraite des enseignants).
- (b) Un membre retraité peut être une personne faisant partie des unités de négociations du personnel enseignant ou du personnel de soutien professionnel du Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse et ayant pris sa retraite au plus tard le 30 juin 2018 en vertu d'une disposition de la Teachers' Pension Act (Loi sur le régime de retraite des enseignants).
- (c) Un membre retraité peut être un administrateur au sens de la Teachers' Collective Bargaining Act (loi sur les négociations collectives des enseignants) qui prend sa retraite après le 1^{er} août 2018 en vertu d'une disposition de la Teachers' Pension Act (Loi sur le régime de retraite des enseignants), tant que l'Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE) reste affiliée au NSTU.
- (d) Un membre retraité peut être une personne faisant partie des unités de négociation du personnel enseignant et de soutien professionnel du Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse qui a pris sa retraite en vertu d'une disposition du Régime de pension de retraite de la fonction publique au plus tard le 30 juin 2018.
- (e) Les droits des membres retraités incluent, sans toutefois s'y limiter nécessairement, les droits décrits ci-dessous :
 - (i) Le droit d'être membres de l'Association des enseignants retraités (AER).
 - (ii) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil tel que décrit à l'article II du Règlement intérieur.
 - (iii) Le droit d'être membres du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime.
 - (iv) Le droit de consulter les publications et les documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Web du NSTU.

5. MEMBRE ASSOCIÉ

- (a) Un membre associé peut être :
 - (i) Un membre actif en congé autorisé;
 - (ii) Un membre de la faculté d'une université de la province ou;
 - (iii) Un étudiant en éducation dans une université; et
 - (iv) qui paie une cotisation syndicale annuelle telle qu'établie périodiquement par le Conseil.
- (b) Les droits des membres associés incluent, sans toutefois s'y limiter nécessairement, les droits décrits ci-dessous :
 - (i) Le droit d'être membres des associations professionnelles, à l'exception du droit d'occuper un poste;
 - (ii) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil tel que décrit à l'article II du Règlement intérieur;
 - (iii) Le droit d'être membres du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime; et
 - (iv) Le droit de consulter les publications et les documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Web du NSTU.

6. MEMBRE HONORAIRE

- (a) Un membre honoraire est une personne à laquelle cet honneur a été conféré par une résolution du Conseil.
- (b) Les droits des membres honoraires incluent, sans toutefois s'y limiter nécessairement, les droits décrits ci-dessous :
 - (i) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil tel que décrit à l'article II du Règlement intérieur; et
 - (ii) Le droit de consulter les publications et les documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Web du NSTU;

7. MEMBRE ENSEIGNANT SUPPLÉANT

- (a) Un enseignant, ou une autre personne qualifiée, employé à la journée par une entité éducative au sens de la *Education Act* pour remplacer un enseignant régulièrement employé qui n'est pas membre de réserve sera membre du syndicat durant les journées où il enseigne.
- (b) Ce membre paie une cotisation syndicale à la journée telle qu'établie périodiquement par le Conseil.
- (c) Les droits d'un membre enseignant suppléant, qui est en mesure de démontrer être employé par une entité éducative, de manière satisfaisante pour le NSTU, comprennent, mais sans nécessairement s'y limiter, les suivants :
 - (i) Droit aux avantages fournis par le NSTU en tant qu'agent de négociation;
 - (ii) Droit de faire une demande d'assistance juridique dans les circonstances résultant de problèmes survenant dans l'exercice de ses fonctions;
 - (iii) Droit d'accéder aux publications et aux documents du NSTU, tel qu'accordé, sur le site Web du NSTU.

8. APPEL À L'ADHÉSION

Les personnes qui ne sont pas automatiquement membres du Syndicat, comme défini, peuvent présenter une demande d'adhésion au directeur exécutif. De telles demandes doivent être transmises au Comité exécutif provincial. Le Comité exécutif provincial peut approuver de telles demandes.

9. REGISTRE DES MEMBRES

- (a) Le directeur exécutif, sous la supervision du secrétaire-trésorier, tient un Registre des membres contenant les noms et les coordonnées de chaque Membre du Syndicat.
- (b) Ce registre est la liste officielle des Membres du Syndicat et est utilisé pour déterminer les délégués à l'assemblée générale annuelle du Conseil et le remboursement aux Sections locales.
- (c) Ce registre peut être modifié jusqu'au premier lundi de décembre pour déterminer les délégués à l'assemblée générale annuelle du Conseil et jusqu'au dernier lundi de mars pour établir le remboursement aux Sections locales.

Cotisation syndicale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle du Conseil établit les cotisations annuelles (du 1er août au 31 juillet). Membres actifs : 925 \$; membres de réserve : 32 \$, plus 3 \$ par journée d'enseignement; membres associés : 10 \$. Les cotisations applicables aux contrats à durée déterminée de moins de 60 jours sont calculées au prorata. Le montant est établi en fonction du nombre de jours travaillés, divisé par un dénominateur de 60, puis multiplié par 80 % de la cotisation annuelle. Les cotisations syndicales devraient figurer sur le feuillet T4 émis par l'employeur. Ce feuillet constitue le reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu. Toutes les cotisations sont déductibles d'impôt.

Veuillez noter que les membres détenant un contrat à durée déterminée qui effectuent également de la suppléance ou qui détiennent des contrats à durée déterminée auprès de plus d'un employeur pourraient avoir versé des cotisations supérieures au montant exigé au cours d'une même année scolaire. Les membres devraient s'assurer qu'ils n'ont pas versé plus de 925 \$ en cotisations au cours d'une année scolaire (d'août à juillet). Les demandes de remboursement d'un trop-perçu doivent être adressées à l'employeur concerné afin qu'un feuillet T4 modifié puisse être émis. Elles doivent être présentées au plus tard au cours de l'année scolaire suivante.

Calendrier de perception des cotisations

Les cotisations syndicales couvrent l'année scolaire, du 1er août au 31 juillet, et ne sont pas reportées à l'année scolaire suivante, quelle que soit la durée du contrat à durée déterminée pour lequel elles ont été versées. Elles sont exigibles en totalité dès votre première journée d'enseignement; toutefois, elles sont perçues sur une période de cinq mois. Tous les membres du NSTU (permanents, ou titulaires d'un contrat à durée déterminée ou de stagiaire) versent leurs cotisations syndicales au cours des cinq premiers mois de leur emploi pendant l'année scolaire où ils sont employés.

Contrat permanent ou de stagiaire : Les membres du NSTU embauchés en vertu de contrats permanents ou de stagiaire à compter du 1er août paient leurs cotisations en versements égaux prélevés à chaque période de paie, d'août à décembre inclusivement. Les membres du NSTU embauchés en vertu de contrats permanents ou de stagiaire à compter du 1er janvier paient leurs cotisations en

versements égaux prélevés à chaque période de paie, de janvier à mai inclusivement. Ces cotisations couvrent la période comprise entre le début de l'emploi et le 31 juillet. Si l'emploi se poursuit au cours de l'année scolaire suivante, les cotisations syndicales pour cette nouvelle année scolaire deviennent exigibles à compter du 1er août, conformément aux modalités décrites ci-dessus.

Contrat à durée déterminée : Tous les autres membres du NSTU, embauchés en vertu de contrats à durée déterminée, paient leurs cotisations en versements égaux prélevés à chaque période de paie au cours des cinq mois suivant le début de leur emploi ou pendant la durée du contrat, selon la période la plus courte. Pour les membres dont le contrat débute en septembre et qui travaillent plus de 60 jours, les cotisations sont perçues sur les cinq mois d'août à décembre. Pour les contrats débutant en janvier et d'une durée de plus de 60 jours, les cotisations sont perçues sur les cinq mois de janvier à mai. Si un membre commence un nouveau contrat en septembre de l'année scolaire SUIVANTE et travaille plus de 60 jours, les cotisations sont de nouveau perçues sur les cinq mois d'août à décembre. Les cotisations NE SONT PAS perçues de nouveau en janvier lorsqu'elles ont déjà été acquittées à compter de septembre. Pour un contrat à durée déterminée de plus de 60 jours, mais de moins de cinq mois, les cotisations sont prélevées en versements égaux pendant toute la durée du contrat.

Un membre peut donc verser des cotisations syndicales à deux reprises au cours d'une même année civile, mais il ne paiera jamais plus qu'une cotisation syndicale annuelle complète pour une même ANNÉE SCOLAIRE. Il est également possible que le montant des cotisations syndicales indiqué sur votre feuillet T4 soit supérieur à 925 \$. Cela ne signifie pas nécessairement que vous avez versé un excédent de cotisations syndicales.



2026-2027 Provincial Executive

Assis : Paula Landry (Inverness-Richmond), Janet O'Brien (deuxième vice-présidente, Antigonish-Guysborough), Jo-Leigh MacPhee (première vice-présidente), Peter Day, (président), Lindsay Crossman Wheaton (secrétaire-trésorier, Cumberland), and Melanie Kennedy-Conrad (comté d'Halifax).

Debout en première rangée : Jacinda Hatton (Annapolis-Hants West-Kings), Melissa Deveau (Annapolis-Hants West-Kings), Sarah Acker (Digby-Shelburne-Yarmouth), Malik Adams (représentant afro-néo-écossais), Mai-Ling Storm (comté de Lunenburg-Queens), Vera Ryan (Digby-Shelburne-Yarmouth), and Sue Larivière-Jenkins (CSANE).

Dernière rangée : Sunit Pinet (Ville d'Halifax), Angela Ewing (comté d'Halifax), Ian LeBlanc (CSANE), Doug Read (Pictou), Rachelle MacIsaac (district du Cap-Breton), Andrew McCara (CESPA), Peter Murphy (district du Cap-Breton), Mark Savoury (Dartmouth), Kasi Humber (Colchester-East Hants) Kim Dunning (Northside-Victoria), Marilyn Skinner (Ville d'Halifax) and Francine Fleming (représentante autochtone).

Comité exécutif provincial 2026-2027

Le Comité exécutif provincial dirige et supervise les affaires et les activités du syndicat entre les assemblées générales annuelles.

Le Comité exécutif provincial est composé des personnes suivantes : président, premier vice-président, président sortant, vingt-et-un (21) membres issus des régions et deux (2) membres désignés. Le deuxième vice-président et le secrétaire-trésorier sont élus par le Comité exécutif parmi les membres des régions.

	Poste/Région	Courriel
Peter Day	Président du NSTU (SLDCB)	president@nstu.ca
Jo-Leigh MacPhee	Première vice-présidente	jdmacpheenstu@gmail.com
Malik Adams	Afro-Néo-Écossais	malikadams379@gmail.com
Melissa Deveau	Annapolis-Hants West- Kings	mdeveaunstu@gmail.com
Jacinda Hatton	Annapolis-Hants West- Kings	jacindahatton@gmail.com
Janet O'Brien	Antigonish-Guysborough	jdobrien.nstu@gmail.com
Andrew McCara	CESPA	andrewmccara25@gmail.com
Rachelle MacIsaac	District du Cap-Breton	drmacisaac.nstu@gmail.com
Peter Murphy	District du Cap-Breton	peterdmurphy1976@gmail.com
Kasi Humber	Colchester-East Hants	CEHPE@nstu.ca
Lindsay Crossman Wheaton	Cumberland	cumberlandpe@nstu.ca
Sue Larivière-Jenkins	CSANE	ljsusan3@gmail.com
Ian LeBlanc	CSANE	leblancian9@gmail.com
Mark Savoury	Dartmouth	marksavoury.nstu@gmail.com
Sarah Acker	Digby-Shelbourne-Yarmouth	saacker.nstu@gmail.com
Vera Ryan	Digby-Shelburne-Yarmouth	vera.ryan4444@gmail.com
Sunita Pinet	Ville d'Halifax	sunitanstu@gmail.com
Marilyn Skinner	Ville d'Halifax	marilynskinnernstu@gmail.com
Angela Ewing	Comté d'Halifax	angelaclark@eastlink.ca
Melanie Kennedy-Conrad	Comté d'Halifax	nstumelkc@gmail.com
Francine Fleming	Autochtone	murdoch1972@hotmail.com
Paula Landry	Inverness-Richmond	pllandry.nstu@gmail.com
Mai-Ling Storm	Comté de Lunenburg-Queens	mailingnstu@gmail.com
Kim Dunning	Northside-Victoria	kimdunningnstu@gmail.com
Doug Read	Pictou	dread.nstu@gmail.com

Présidents des sections locales 2026-2027

	Nom	Courriel
Annapolis	Jeannie Montgomery	annapolislocal@nstu.ca
Antigonish	Jerry Delorey	antigonishlocal@nstu.ca
CESPA	Beth Button	apsealocal@nstu.ca
CSANE	Isabelle Cotnoir	csanelocal@nstu.ca
District du Cap-Breton	Dawn Spracklin	cblocal@nstu.ca
Colchester-East Hants	Nadine Arnold	cehlocal@nstu.ca
Cumberland	Stacia Findlay	cumberlandlocal@nstu.ca
Dartmouth	Chris Doiron	dartmouthlocal@nstu.ca
Digby	Jennifer Bradley	digbylocal@nstu.ca
Comté de Guysborough	Lacey Phinney	guysboroughlocal@nstu.ca
Ville d'Halifax	Nancie de la Chevotière	halifaxcitylocal@nstu.ca
Comté d'Halifax	Desiree Daniele	halifaxcountylocal@nstu.ca
Hants West	Shane Goucher	hantswestlocal@nstu.ca
Inverness	Sheila Hawley	invernesslocal@nstu.ca
Kings	Laura McCulley	kingslocal@nstu.ca
Comté de Lunenburg	Sarah Hillier	lunenburglocal@nstu.ca
Northside-Victoria	David Currie	northsideviclocal@nstu.ca
Pictou	Eliza Abbass	pictoulocal@nstu.ca
Queens	Laura Fryday	queenslocal@nstu.ca
Richmond	TBA	richmondlocal@nstu.ca
Comté de Shelburne	Nicole D'Eon	shelburnelocal@nstu.ca
Yarmouth	Chris Runyon	yarmouthlocal@nstu.ca

Présidents des conseils des représentants régionaux (CRR) 2026-2027

Les conseils des représentants régionaux sont établis en vertu du Règlement intérieur.

	Nom	Courriel
Vallée d'Annapolis	Allison Corbett	annapolisrrcchair@nstu.ca
Cap-Breton-Victoria	David Currie	capebretonrrcchair@nstu.ca
Chignecto	Nadine Arnold	chignectorrrcchair@nstu.ca
Halifax	Chris Doiron	halifaxrrcchair@nstu.ca
South Shore	Sarah Tutty	southshorerrcchair@nstu.ca
Strait	Sheila Hawley	straitrrcchair@nstu.ca
Tri-County	Chris Runyon	tricityrrcchair@nstu.ca

Personnel de direction

Le personnel de direction dirige et coordonne les activités et les programmes du NSTU sous la direction du Comité exécutif provincial.



BETHANY MACLEOD

Directrice générale

bmacleod@staff.nstu.ca



JANINE KERR

Directrice générale adjointe

jkerr@staff.nstu.ca



PAUL BOUDREAU

*Cadre de direction,
Services aux membres*

pboudreau@staff.nstu.ca



WALLY FIANDER

*Cadre de direction,
Services aux membres*

wfiander@staff.nstu.ca



ROXANNA JOHN

*Cadre de direction,
Services aux membres*

rjohn@staff.nstu.ca



PAMELA LANGILLE

*Cadre de direction,
Apprentissage professionnel*

plangille@staff.nstu.ca



JACK MACLEOD

*Cadre de direction,
Services aux membres*

jmacleod@staff.nstu.ca



TIM MACLEOD

*Cadre de direction,
Services aux membres*

tmacleod@staff.nstu.ca

Contrat se terminant le 31 juillet 2027

**KYLE MARRYATT**

*Cadre de direction,
Services aux membres*

kmarryatt@staff.nstu.ca

**JEFF MORSE**

*Cadre de direction,
Services aux membres*

jmorse@staff.nstu.ca

**AMANDA O'REGAN-MARCHAND**

*Cadre de direction,
Apprentissage professionnel*

amarchand@staff.nstu.ca

**LOUIS ROBITAILLE**

*Cadre de direction, Recherche, politique et
gouvernance*

lrobitaille@staff.nstu.ca

**STACY SAMSON**

*Cadre de direction,
Services aux membres*

stsamson@staff.nstu.ca

**ELIZABETH THOMAS**

*Cadre de direction,
Services aux membres*

ethomas@staff.nstu.ca

En congé

**SIMON WILKIN**

*Cadre de direction,
Services aux membres*

swilkin@staff.nstu.ca

**WENDIE WILSON**

*Cadre de direction,
Apprentissage professionnel*

wwilson@staff.nstu.ca

**Avocate-conseil****LEAH KUTCHER**

lkutcher@staff.nstu.ca

**Agente financière****MELANIE WAYE**

mwaye@staff.nstu.ca

Personnel des services professionnels



ANGELA MURRAY

Coordinatrice des communications et des relations publiques

amurray@staff.nstu.ca

MARK LAVENTURE

Agent des communications et des affaires publiques

mlaventure@staff.nstu.ca



NANCY MORTON

Agente des ressources humaines, des opérations et des biens

nmorton@staff.nstu.ca

BRAD MCISAAC

Administrateur de systèmes

bmcisaac@staff.nstu.ca



Personnel administratif et exécutif 2026-2027

Conrad Aucoin, Jon Beram, Krystina Bowdery, Nancy Day, Paul Hamer, Shelly Landry, Robert Laushway, Marie MacInnis, Janice MacKenzie, Lise Meunier, Michelle Myers, Wassim Obeid, Taylor Parnell-Stanford, et Nicole Wells.

Programme d'assistance aux membres (PAM)



SANDRA MURRAY

Conseillère, Services de counselling

smurray@staff.nstu.ca



BRIAN ROBERTS

Conseiller, Services de counselling

broberts@staff.nstu.ca



LETICIA RICHER

Coordinatrice de cas (PIP)

lricher@staff.nstu.ca



MAYA FALLOWS

Coordinatrice de cas (PIP)

mfallows@staff.nstu.ca



HILARY BROUSSEAU

Coordinatrice de cas (PIP)

hbrousseau@staff.nstu.ca



ANNA ORDINELLI

Infirmière autorisée

nurse@nstu.ca

Comités

Les comités du NSTU jouent un rôle très important dans les activités du NSTU. Le Comité exécutif provincial établit des comités conformément au règlement intérieur du NSTU. Les comités permanents du NSTU sont de nature consultative, ils relèvent du Comité exécutif provincial et lui font des recommandations.

COMITÉS PERMANENTS DU COMITÉ EXÉCUTIF PROVINCIAL

Comités administratifs

Comité des finances et de l'immobilier : il s'occupe des affaires financières générales du syndicat; présente régulièrement des états financiers et fait des recommandations au Comité exécutif provincial; évalue le coût des résolutions soumises à l'AGA du Conseil et prépare un budget annuel pour le Conseil; fait les recommandations appropriées au Conseil concernant les résolutions chiffrées; est responsable de la supervision générale des propriétés possédées ou louées par le syndicat et étudie les demandes concernant les achats importants.

Comité de gouvernance et de politiques : il élabore et modifie les politiques dans un souci de pertinence et d'exactitude et il étudie et met à jour les documents de gouvernance en vue d'assurer de saines pratiques de gouvernance.

Comité des nominations : il fait des recommandations au Comité exécutif provincial sur la composition des comités provinciaux.

Comité du personnel : il travaille avec le Comité exécutif provincial à propos du personnel du NSTU.

Comités de programmation

Comité des personnes autochtones, noires et de couleur (PANC) : aide à la planification du Sommet biennal Encourage, Engage, Evolve; examine les questions relatives aux pratiques, aux recherches et aux points de vue actuels en ce qui concerne la participation des membres racisés dans le système d'éducation et la société et fait rapport de ses conclusions au Comité exécutif provincial.

Comité de programmation acadienne : il étudie le programme d'études et tous les changements proposés en liaison avec les écoles acadiennes sous la direction du Conseil scolaire acadien provincial et soumet ses conclusions au Comité exécutif provincial.

Comité de la programmation : il examine le curriculum des écoles et les changements proposés et soumet ses conclusions et ses recommandations au Comité exécutif provincial.

Comité de l'équité : il s'occupe de questions concernant les pratiques actuelles, les attitudes et les recherches concernant la diversité, l'équité et la justice sociale.

Comité des services aux membres, de la santé et de la sécurité et des conditions de travail : identifie les éléments négociables, les tendances et les développements dans les négociations des enseignants partout au Canada; prépare des renseignements généraux sur le bien-fondé des éléments négociables; examine les prévisions économiques, les résolutions présentées à l'assemblée générale du Conseil et les résultats des dernières négociations contractuelles; étudie des questions relatives à la

santé et à la sécurité au travail concernant les membres et les établissements scolaires, et fait rapport de ses conclusions au Comité exécutif provincial.

Comité des relations publiques et des actions politiques : recommande au Comité exécutif provincial des possibilités de participer à des actions politiques pour les membres du NSTU (et d'autres personnes) concernant les positions du gouvernement en matière d'éducation publique; examine les programmes de communication et de relations publiques du NSTU et fait des recommandations au Comité exécutif provincial à cet égard..

Comité de l'action politique : il recommande au Comité exécutif provincial des possibilités de participation à l'action politique pour les membres du NSTU (et d'autres) en ce qui concerne les postes gouvernementaux se rapportant à l'éducation publique.

Comité du perfectionnement professionnel : il étudie et élabore des politiques et des programmes destinés à améliorer l'efficacité des enseignants en tant que professionnels et à promouvoir l'enseignement par le biais de la recherche dans les classes néo-écossaises. Il fait des recommandations au Comité exécutif provincial au sujet des récipiendaires des bourses de recherche pédagogique, des bourses de voyages, des bourses de conférence hors province et des bourses d'études à plein temps.

Comité des relations publiques : il examine les programmes de relations publiques et de communication du NSTU et fait des recommandations à cet égard au Comité exécutif provincial.

Comité de la condition féminine : il fait des recommandations au Comité exécutif provincial sur les moyens de promouvoir et d'améliorer la condition des femmes dans la profession enseignante et dans la société.

Comité des enseignants suppléants : il conseille le Comité exécutif provincial sur les questions qui touchent et qui concernent les enseignants suppléants.

Comité de coordination

Comité de coordination des associations professionnelles : il examine les résolutions soumises par les associations professionnelles, conseille le Comité exécutif provincial sur les questions relatives aux associations professionnelles, aide les associations à remplir leur mandat, surveille les activités des associations et fournit un moyen de communication entre le Comité exécutif provincial et les associations professionnelles.

COMITÉS DU CONSEIL

Comité directeur : il fait des recommandations au Conseil au sujet du calendrier des travaux menés pendant la réunion.

Comité de l'assemblée générale annuelle du Conseil et des élections : il dirige le processus de mises en candidature et les élections qui se tiennent lors de l'AGA du Conseil.

Comité des résolutions : il administre le processus de soumission des résolutions pour l'AGA du Conseil.

COMITÉS STATUTAIRES, QUASI-STATUTAIRES ET CONTRACTUELS

En vertu de la *Teaching Profession Act*

Comité de discipline : il se prononce sur la conduite des membres du syndicat si celle-ci est hostile aux intérêts du syndicat.

Comité professionnel : il enquête sur les accusations de conduite indigne d'un membre de la profession enseignante.

En vertu de la *Teachers' Pension Act*

Comité d'appel au sujet des pensions : il examine les appels individuels concernant les problèmes en matière de pension.

En vertu de la Convention provinciale des enseignants

Comité de l'apprentissage échelonné : il s'occupe des questions relatives à l'enseignement à distance et comprend des représentants du NSTU, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et des centres régionaux d'éducation (CRE) et du CSAP.

Comité du Fonds d'aide à l'élaboration des programmes : il étudie les demandes d'aide financière pour appuyer des projets innovateurs en matière de programme d'études et décerne des bourses aux candidats retenus.

CONSEILS, FONDATIONS ET FIDUCIES DU NSTU

Fiduciaires du régime d'assurance collective du NSTU : ils supervisent le fonctionnement du régime d'assurance collective du NSTU, qui offre les prestations suivantes : assurance vie, assurance vie facultative, assurance décès et mutilation accidentels, assurance soins médicaux/dentaires complets, assurance invalidité de longue durée, assurance annulation et interruption de voyage NSED, assurance contre les maladies graves, programme d'aide aux employés et aux membres de leur famille (PAEF), Carepath, programme d'intervention précoce (PIP) et services de counselling.

Conseil d'administration de Nova Scotia Teachers' Pension Plan Trustee Inc. : ce conseil supervise l'investissement et l'administration du fonds de pension des enseignants.

Teachers' Pension Board : cette commission supervise le régime de retraite des enseignants.

COMITÉS DE NÉGOCIATION

Comité provincial du bien-être économique : il est chargé de préparer le cahier de revendications pour la convention provinciale des enseignants.

Équipe de négociation provinciale : elle négocie avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Associations professionnelles

Le Règlement intérieur du NSTU permet la formation d'associations professionnelles :

- (a) Les membres actifs, avec le consentement du Comité exécutif provincial, peuvent for-mer une association professionnelle en suivant la procédure prévue dans les Procédures opérationnelles.
- (b) Le mandat des associations professionnelles est d'encourager et d'aider les membres dans leurs activités de perfectionnement professionnel dans leurs domaines respectifs.
- (c) Les objectifs des associations professionnelles sont les suivants :
 - (i) Améliorer la pratique professionnelle en augmentant les connaissances et la compréhension des membres;
 - (ii) Diffuser des idées, des tendances et de nouveaux développements;
 - (iii) Défendre les intérêts des associations professionnelles, conformément aux politiques et à la pratique du NSTU;
 - (iv) Conseiller le Comité exécutif provincial et les comités du NSTU par rapport aux questions relatives aux associations professionnelles.

AEA	Association des enseignants acadiens	15 \$
AST	Association of Science Teachers	10 \$
ATA	Art Teachers Association	20 \$
ATEC	Association of Teachers of Every Child	30 \$
ATENS	Association of Teachers of English of Nova Scotia	15 \$
ATYA	Association of Teachers of Young Adolescents	20 \$
BETA	Business Education Teachers Association	20 \$
CTEANS	Career & Technology Educators Association of NS	20 \$
EDANS	Educational Drama Association of Nova Scotia	25 \$
FSTA	Family Studies Teachers Association	15 \$
MTA	Mathematics Teachers Association	12 \$
NSLTA/AELNE	Association des enseignant(e)s de langue de la Nouvelle-Écosse	20 \$
NSATEE	Nova Scotia Association of Teachers for Equity in Education	15 \$
NSMEA	Nova Scotia Music Educators' Association	15 \$
NSSCA	Nova Scotia School Counsellors Association	20 \$
NSTALL	Nova Scotia Teachers Association for Literacy and Learning	10 \$
PETA	Primary Elementary Teachers Association	10 \$
PISA	Psychologists in Schools Association	20 \$
SPAA	Speech-Language Pathologists & Audiologists Association	15 \$
SSTA	Social Studies Teachers Association	15 \$
TAPHE	Teachers Association for Physical and Health Education	15 \$

Organisation des enseignants retraités

L'Organisation des enseignants retraités a son propre bureau de direction, son propre comité exécutif, ses propres comités permanents et des filiales à travers la province. Son mandat est de travailler au sein du NSTU en vue d'améliorer, de promouvoir et de protéger le bien-être de ses membres.

Services du NSTU

Assurance collective

Le NSTU a négocié, pour tous les membres actifs, le paiement par l'employeur du régime-cadre provincial d'assurance vie et d'assurance mutilation et décès accidentels (les membres de réserve ne sont pas admissibles). Vous trouverez des renseignements sur les garanties actuelles au www.nstuinsurance.ca.

Autres assurances collectives disponibles

Les membres peuvent souscrire, à des tarifs de groupe, une assurance vie complémentaire jusqu'à un total de 300 000 \$. Le montant initial de 100 000 \$ par membre ou de 50 000 \$ par conjoint-e pour un nouveau membre n'est pas soumis à une attestation médicale d'assurabilité. Toutefois, un délai de 24 mois s'applique aux maladies préexistantes. Les autres régimes collectifs (aux frais du/de la membre) comprennent l'assurance décès et mutilation accidentels, l'assurance contre les maladies graves, l'assurance voyage et annulation de voyage NSED et l'assurance automobile et habitation.

Programme d'assistance aux membres (PAM)

Services de counselling

Offrant de l'aide à court terme et de manière confidentielle les Services de counselling visent à améliorer et à soutenir la qualité de vie personnelle et professionnelle des membres du NSTU, de leurs partenaires et de leurs personnes à charge. Les personnes nécessitant une intervention à plus long terme sont aidées sur recommandation à des professionnel-le-s ou à des services de soutien communautaires.

Un service d'intervention d'urgence pour affronter les situations de traumatisme et de deuil est à la disposition des membres du personnel sur demande. Les Services de counselling sont offerts par des spécialistes hautement qualifiés et des membres agréés de leur organisation professionnelle.

Les séances de counselling ont lieu sur rendez-vous uniquement. Pour prendre un rendez-vous, veuillez appeler le Programme d'assistance aux membres (PAM) entre 8 h et 16 h, au bureau central du NSTU, au numéro 1-902-477-5621 ou au numéro 1-800-565-6788 (sans frais), ou bien écrivez à : nurse@nstu.ca.

Programme d'intervention précoce (PIP)

Le Programme d'intervention précoce (PIP) est un programme destiné à tous les membres du NSTU qui travaillent ou qui sont en congé de maladie et qui tombent malades ou subissent une blessure. Ce programme facilite une reprise rapide du travail ou bien une demande de prestations d'invalidité.

La participation au programme est facultative et la confidentialité est assurée. Nous invitons les

membres du NSTU à contacter directement le PAM s'ils pensent qu'ils ont besoin d'assistance ou s'ils présentent un risque d'invalidité.

L'intervention peut comporter une aide à la coordination des services de santé, des évaluations ergonomiques ou l'aménagement d'un programme de retour au travail. Au cas où le membre n'est pas en mesure de reprendre le travail, il sera guidé tout au long du processus de demande de prestations d'invalidité. Les services d'intervention sont fournis par des ergothérapeutes agréés.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le PAM, au 902-477-5621; sans frais au 1-800-565-6788; par télécopieur au 902-477-3517; ou par courriel au nurse@nstu.ca.

Carepath – Programme d'assistance pour maladies chroniques

Les programmes de Carepath, Assistance pour maladies chroniques, Soins aux aînés et Santé mentale, sont parrainés par le fonds en fiducie de l'assurance collective du NSTU pour tous les membres actifs et retraités du NSTU.

Le numéro sans frais à composer est le 1-844-453-NSTU (6788). Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site Web de l'assurance collective du NSTU, www.nstuinsurance.ca, ou au www.carepath.ca/fr/.

Site Web des fiduciaires du régime d'assurance collective

Le site Web de l'assurance collective du NSTU est destiné à vous tenir informé de toutes les prestations de votre assurance collective. Consultez le site www.nstuinsurance.ca.

Protection et services juridiques

Le NSTU offre une protection et des services juridiques à ses membres. Si vous rencontrez des problèmes juridiques dans le cadre de votre emploi, veuillez communiquer avec votre cadre du NSTU, par le biais du NSTU, en composant le 902-477-5621 ou le 1-800-565-6788. Pour les affaires criminelles, veuillez consulter le protocole ci-dessous.

Pour plus d'informations sur la protection et les services juridiques du NSTU, consultez le site <https://nstu.ca/nstu-members/member-services/protection-other-services/legal-services>.

Protocole d'intervention immédiate du NSTU en cas d'enquête criminelle

PROTOCOLE À SUIVRE SI VOUS ÊTES CONTACTÉ PAR LA POLICE

1. Vous devez indiquer aux autorités policières que vous souhaitez exercer votre droit de parler à un avocat et un avocat contactera les autorités policières une fois que le NSTU aura informé l'avocat de l'enquête.
2. Vous devez obtenir le nom de l'agent d'enquête ainsi que ses coordonnées.
3. Vous ne devriez pas discuter de la plainte avec qui que ce soit (y compris les administrateurs scolaires, votre employeur ou le personnel) ni faire une déclaration écrite ou verbale en l'absence d'un avocat.
4. Vous n'êtes pas obligé par la loi :
 - d'accompagner la police sur demande, à moins que vous n'ayez été arrêté;
 - de faire une déclaration écrite ou verbale, même si vous avez été arrêté;
 - de faire une déclaration écrite ou verbale à aucun moment, sauf sur l'avis d'un avocat;
 - de parler à la police, à aucun moment et en aucun cas, sauf sur l'avis d'un avocat (sinon pour fournir votre nom et votre adresse);

- de vous présenter au poste de police pour répondre à des questions;
- de permettre à la police de pénétrer dans votre domicile sans un mandat de perquisition; si la police a un mandat de perquisition, vous devez en obtenir une copie et communiquer avec un cadre de direction dès que possible;
- de vous soumettre à un polygraphe.

Lorsqu'un enseignant est approché par la police (à son domicile ou à son travail), est mis en garde à vue ou est contacté par les autorités policières pour une future réunion, il doit appeler immédiatement le bureau central du NSTU. 1-800-565-6788 (NSTU) / 477-5621. Demandez à parler à un cadre de direction des Services aux membres. Au cas où cela se passe en dehors des heures ouvrables, veuillez contacter votre membre du Comité exécutif provincial pour obtenir un numéro d'urgence.

Négociations

Le NSTU est le seul agent de négociations pour tous les enseignant-e-s employés dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse. Il négocie les conventions régionales avec le CSAP et les CRE et la Convention provinciale des enseignant-e-s avec le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le NSTU est également l'agent de négociations des enseignant-e-s de la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA).

Fonds de bienfaisance

L'objectif du Fonds de bienfaisance est de fournir une assistance à un-e membre actif-ve, lorsqu'il/elle a peu ou pas de couverture ou de protection financières par le biais du salaire, des congés de maladie, de l'invalidité de longue durée, des prestations d'assurance, de la caisse populaire ou des banques, etc.

Dix mille dollars (10 000 \$) sont budgétisés pour les besoins des subventions de bienfaisance. Le bien-fondé de chaque cas et le montant de l'aide à apporter dans chaque cas doivent être déterminés par les membres du bureau de direction. Le montant maximal d'une seule bourse ne doit pas dépasser deux mille dollars (2 000 \$).

Les demandes doivent être accompagnées d'un formulaire de demande de subvention de bienfaisance dûment rempli, envoyé par la poste à l'attention du/de la directeur-trice général-e du Nova Scotia Teachers Union, 3106 Joseph Howe Drive, Halifax, B3L 4L7 ou par voie électronique à executivedirector@nstu.ca. Vous trouverez ce formulaire de demande sur le site <https://nstu.ca/nstu-members/member-services/protection-other-services/benevolent-fund>.

Fonds d'aide à l'élaboration des programmes (FAEP)

Le Fonds d'aide à l'élaboration des programmes (FAEP) reçoit une somme annuelle de 200 000 \$. Géré conjointement par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le NSTU, il vise à favoriser le développement de programmes novateurs dans le système scolaire public. Seuls les membres du NSTU travaillant dans les écoles publiques ont droit aux subventions individuelles d'un montant maximum de 5 000 \$. Le Comité du FAEP se réunit en octobre, en décembre, en février, en avril, en juin et en août. Les demandes doivent être déposées au plus tard avant 16 h le 1er jour du mois où le comité se réunit.

Les formulaires peuvent être obtenus en écrivant au FAEP, Nova Scotia Teachers Union, 3106, chemin Joseph Howe, Halifax NS B3L 4L7; en envoyant un courriel : pdaf@nstu.ca; ou en se rendant sur le site Web : www.nstu.ca.

Bourses et subventions

Un montant est prévu annuellement au budget pour les bourses de conférence, les bourses de recherche pédagogique et les bourses d'études à plein temps. Le Comité de perfectionnement professionnel recommande le déboursement de ces fonds, qui est approuvé par le Comité exécutif provincial. Vous pouvez accéder aux formulaires de demande pour les subventions, les prix et les bourses de recherche sur le site Web du NSTU ou en communiquant avec le Service d'apprentissage professionnel du NSTU. Seuls les membres actifs et de réserve du NSTU sont admissibles aux subventions, aux bourses et aux bourses de recherche.

Subventions pour conférence

Les subventions pour conférence (à l'exclusion de la conférence d'octobre) sont destinées à aider les membres qui souhaitent assister à des conférences à des fins d'apprentissage professionnel. Pour aider le plus grand nombre possible de membres, le montant d'une subvention individuelle est limité à 600 \$. Elles sont désormais acceptées deux fois par année, soit les premiers mercredis d'octobre et de mai. La conférence doit être terminée ou doit prendre fin dans les six mois suivant la date de la demande.

Bourses de recherche pédagogique

Les bourses de recherche pédagogique sont destinées à soutenir, à encourager et à récompenser les membres qui entreprennent des études et des recherches professionnelles axées sur l'investigation pédagogique. Le montant d'une bourse individuelle est limité à 500 \$. Les demandes de bourse sont examinées une fois par année. Elles doivent être soumises au plus tard à 16 h, le premier mercredi de décembre.

Bourses d'études à plein temps du NSTU

Les bourses d'études à plein temps sont destinées à soutenir les membres qui suivent un programme d'études à plein temps à des fins d'apprentissage professionnel. Afin d'aider le plus grand nombre possible de membres, le montant d'une bourse individuelle est limité à deux mille dollars (2 000 \$). Les demandes de subventions seront examinées une fois par année, au printemps. Les demandes doivent être soumises au plus tard à 16 h, le deuxième mercredi de mars de chaque année.

Bourses de voyage

La Compagnie d'assurance Bel-Air inc. parraine une bourse de voyage d'un montant de 3 000 \$ pour soutenir les membres engagés dans des voyages éducationnels. Le montant de chaque bourse de voyage individuelle est limité à 500 \$. Les demandes de bourse sont examinées une fois par année, au printemps. Les demandes acceptées seront déterminées par tirage parmi les demandes admissibles reçues chaque printemps. Les demandes doivent être soumises au plus tard à 16 h, le premier mercredi de mai de chaque année.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les bourses et subventions et accéder aux formulaires de demande en ligne, consultez le site <https://nstu.ca/nstu-members/professional-development/grants-opportunities/study-and-research-grants>.

Subvention des fiduciaires du régime d'assurance collective du NSTU pour la santé mentale et le bien-être

Les fiduciaires de l'assurance collective du NSTU, avec le soutien de Compagnie d'assurance Bel-Air inc., financent des projets à l'appui de la santé mentale et du bien-être des enfants et des jeunes dans les écoles de toute la Nouvelle-Écosse, ainsi que des programmes dans les classes, les écoles ou les communautés. La subvention pour la santé mentale et le bien-être a été créée en vue de soutenir des initiatives innovatrices qui favorisent le bien-être de nos jeunes et de nos enfants lorsqu'ils sont confrontés aux pressions de grandir. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 octobre et les formulaires de demande sont disponibles sur le site Web de la fiducie de l'assurance collective du NSTU à l'adresse www.nstuinsurance.ca.

Subventions EDUWellness des fiduciaires de l'assurance collective du NSTU

Les fiduciaires de l'assurance collective du NSTU financent des projets qui améliorent la santé mentale et le bien-être des participants au régime en Nouvelle-Écosse. Les subventions EDUWellness – Pour les membres par les membres, ont été établies pour soutenir des initiatives novatrices qui favorisent le bien-être des membres du NSTU afin de saluer le travail et les efforts considérables déployés quotidiennement par les enseignants. Pour obtenir de plus amples renseignements et pour faire une demande, veuillez consulter le site Web des fiduciaires de l'assurance collective du NSTU à l'adresse www.nstuinsurance.ca.

Programme de stage à la mémoire de John Huntley

Ce programme, qui a été mis en place pour rendre hommage à la contribution de John Huntley, membre du Comité exécutif et dirigeant actif de sa section locale, offre aux membres actifs et de réserve la possibilité d'en apprendre davantage au sujet de l'organisation du NSTU. Cette expérience de stage contribue à répondre au désir de M. Huntley de permettre à tous les membres d'acquérir une compréhension approfondie du syndicat. Ce programme est offert à six membres quatre fois par an. Pour obtenir de plus amples renseignements et un formulaire de demande, allez sur le site Web du NSTU ou adressez-vous au bureau central. Les demandes doivent être reçues au bureau central du NSTU avant 16 h le 1er septembre, le 1er novembre, le 1er février ou le 1er avril.

Journée de l'engagement des membres

Le NSTU célèbre la Journée de l'engagement des membres à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants le 5 octobre, chaque année. Un thème différent est choisi chaque année et les sections locales du NSTU sont encouragées à intégrer la Journée de l'engagement des membres dans le cadre de leurs activités de bienvenue et de leurs rencontres destinées aux nouveaux membres, qui ont lieu au début de l'année scolaire.

Prix et récompenses du NSTU

Le Conseil ou le Comité exécutif peut reconnaître les contributions exceptionnelles de membres du NSTU par le biais des titres de membre honoraire et de membre à vie ainsi qu'au moyen de prix spéciaux, pour service rendu à une section locale et pour la promotion de l'enseignement public.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces prix et récompenses, consultez le site <https://nstu.ca/the-nstu/nstu-awards/overview>.

Programme intraprovincial d'échange de postes

Le Programme intraprovincial d'échange de postes a été lancé afin de fournir un mécanisme permettant aux enseignants de découvrir de nouveaux milieux professionnels par le biais d'affectations dans des contextes différents. Ces expériences de travail offrent de nouveaux défis et de nouvelles possibilités de perfectionnement professionnel.

Les échanges sont organisés sur une base individuelle avec l'approbation des deux centres régionaux pour l'éducation concernés ou du CSAP. Application deadline is January 15th. For more Information contact NSTU Central Office or visit the website at <https://nstu.ca/nstu-members/member-services/in-province-teacher-exchange>.

CONTACT

CONTACT (Conference on New Techniques and Classroom Teaching) est une conférence régionale organisée par le Nova Scotia Teachers Union, la New Brunswick Teachers' Association, la Prince Edward Island Teachers' Federation et la Newfoundland and Labrador Teachers' Association. Chaque été, la conférence donne aux enseignants la possibilité de rester à l'avant-garde de leur profession et d'établir des liens avec leurs collègues de la région de l'Atlantique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la conférence CONTACT, consultez le site Web du NSTU : www.nstu.ca

Publications

The Teacher : mensuel, de septembre à juin.

Registre des membres – Mise à jour en ligne

Les représentants du NSTU devraient mettre à jour la liste de leur établissement par le biais du registre des membres en ligne et en temps réel. Lorsqu'un-e représentant-e du NSTU met à jour la liste de son établissement, les modifications sont immédiatement apportées à la base de données de manière à ce que les renseignements sur les membres du NSTU soient courants et corrects. Les membres peuvent également mettre eux-mêmes à jour leurs renseignements personnels, les données relatives à leur emploi et à leur affectation et leurs coordonnées en se rendant sur la page Registre des membres du site Web (menu « NSTU », sous-menu « Registre des membres »), ou bien en cliquant sur le lien rapide Registre des membres sur la page d'accueil du NSTU ou bien encore en se connectant directement au registre à l'adresse <http://www.nstucentral.ca>. Remarque : L'accès au registre des membres est basé sur les données de votre compte courriel Web du NSTU. Si vous n'avez pas actuellement de compte courriel Web du NSTU, veuillez consulter la section suivante pour de plus amples renseignements. (Remarque : L'accès au Registre des membres est basé sur les identifiants de votre compte Web du NSTU. Si vous n'avez pas encore de compte Web du NSTU, consultez les renseignements ci-dessous.)

Site Web (www.nstu.ca)

Le site Web du NSTU fournit de l'information sur les programmes et les services du NSTU. Des vidéos, un calendrier et des liens vers le compte média social du NSTU y sont affichés, ainsi que des formulaires en ligne.

Protocole de Communication

Sur demande, une liste d'envoi désignée sur le compte Web du NSTU sera établie pour les dirigeant-e-s du NSTU (les président-e-s des sections locales; les trésorier-ère-s des sections locales, les président-e-s des conseils des représentants régionaux; les trésorier-ère-s des conseils des représentants régionaux; les président-e-s des associations professionnelles; et les président-e-s de conférence des associations professionnelles).

Tout membre qui contacte le bureau du NSTU ou les dirigeants du NSTU à partir du système de courriel Web de son employeur recevra une réponse l'avisant que le NSTU ne communiquera pas au moyen du courriel Web de l'employeur et fournissant des instructions pour utiliser une adresse de courriel personnelle ou le téléphone.

Régime de congé à salaire différé

Le Régime de congé à salaire différé offre aux membres du NSTU la possibilité de prendre un congé autorisé d'un (1) an ou de six (6) mois par le biais d'un salaire différé pour financer le congé. Tout enseignant sous contrat permanent d'un CRE, d'un conseil scolaire ou de la CESP a le droit de participer à ce régime.

Pour obtenir de plus amples renseignements : <https://nstu.ca/nstu-members/member-services/leaves>.

Retraite et Teachers' Pension Plan

Le site Web du NSTU contient des renseignements à jour sur le Teachers' Pension Plan et la retraite (<https://nstu.ca/nstu-members/pension>) à la section « Informations pour les membres », y compris :

- Le livret La retraite et le Teachers' Pension Plan;
- De l'information sur les séminaires de préparation à la retraite;
- De courtes présentations vidéo sur le Teachers' Pension Plan;
- Des ressources pour la culture financière.

Salaires

Salaire du personnel-cadre et du/de la président-e du NSTU (au 1^{er} août 2025)

Directeur-trice exécutif-ve	209 100 \$
Directeur-trice exécutif-ve adjoint-e	174 088 \$
Personnel de direction	de 122 559 \$ à 156 672 \$
Président-e	181 790 \$

Échelles salariales provinciales

Du 1^{er} août 2025 au 31 août 2026

Position on Scale	VTPA	TCM TC1 TC2	TC3	VTCI TC4	VTCII TC5 ITC	VTCIII TC6 ATC1	VTCIV TC7 ATC2	TC8 ATC3
1	56779	57768	57768	56779	63664	71200	77490	83453
2	59452	0	57768	59453	67066	74973	81257	87222
3	62123	0	57768	62124	70461	78741	85029	90994
4	64795	0	57768	64796	73866	82514	88801	94765
5	67468	0	57768	67469	77265	86284	92569	98535
6	70139	0	57768	70141	80666	90052	96342	102304
7	0	0	62789	72812	84063	93826	100113	106080
8	0	0	0	0	87464	97596	103883	109850
9	0	0	0	0	90865	101366	107650	113619

Application mobile pour transactions bancaires

Que vous utilisiez un iPhone, Android ou Tablet PC, les services bancaires mobiles vous permettent d'effectuer vos opérations bancaires n'importe où, n'importe quand.



Teachers Plus
CREDIT UNION

Faites un dépôt n'importe où

Utilisez votre application mobile et appareil photo pour prendre une photo de votre chèque et déposez les fonds dans votre compte immédiatement.

Accès à vos comptes 24 heures sur 24

Grâce aux services bancaires en ligne MemberDirect® et aux services bancaires par téléphone TeleService®, vous avez accès à vos comptes 24 heures sur 24. Vous pouvez vérifier le solde de vos comptes, transférer des fonds et payer vos factures, sans quitter le confort de votre foyer ou de votre bureau.

Accès partout dans la province

Vous pouvez faire des dépôts, des retraits, des transferts ou payer des factures à plus de 60 GAB de caisse de crédit à travers la province – plus que toute autre institution financière. Vous pouvez également avoir accès à votre compte dans n'importe quelle caisse de crédit du Canada atlantique.

Retenue sur salaire

Grâce au système de retenue sur salaire, vous pouvez faire prélever vos paiements d'hypothèque, de prêt ou d'épargne-placement, directement sur votre chèque de paie. La gestion de vos finances n'a jamais été aussi facile. Vous pouvez également faire déposer directement votre chèque de paie complet sur votre compte.

Programme destiné aux nouveaux enseignants

Ce programme unique a été mis au point pour apporter une aide aux nouveaux enseignants durant les cinq premières années de leur carrière. Il comprend un compte de chèques gratuit très avantageux, une séance gratuite de conseils financiers, un programme de refinancement des dettes et d'autres services pour aider les nouveaux enseignants à démarrer leur carrière du bon pied.

Politique sur les arrêts de travail en contexte de négociations collectives

Dans le cas d'une grève des enseignants, les enseignants en activité se verront accorder l'option de différer le paiement du principal et des intérêts pour les prêts, les prêts hypothécaires et les lignes de crédit du TPCU jusqu'à la fin de la grève.

Hypothèques

Le Teachers Plus Credit Union offre des hypothèques flexibles à des taux très concurrentiels.

Prêts personnels et lignes de crédit

Grâce à la flexibilité d'un prêt personnel ou d'une ligne de crédit du Teachers Plus Credit Union, vous pouvez vous offrir ces vacances dont vous avez toujours rêvé, financer les rénovations de votre maison ou tout autre projet important.

Ligne de crédit Masters Plus

Ce produit spécialisé a été mis au point pour aider les enseignants à revaloriser leur certificat d'enseignement en offrant des prêts à taux préférentiel à ceux qui sont inscrits à un programme de maîtrise.

Lignes de crédit ou prêts étudiants

Les études coûtent cher. Le financement que nous offrons aux étudiants est pratique et flexible et le calendrier de remboursement est raisonnable et facile à comprendre.

Prêts auto neuve

Nous surveillons attentivement le marché et nous offrons des taux d'intérêt hautement concurrentiels pour les prêts auto neuve.

Lignes de crédit ou prêts étudiants

Les études coûtent cher. Le financement que nous offrons aux étudiants est pratique et flexible et le calendrier de remboursement est raisonnable et facile à comprendre.

Prêts REER

Vous cherchez à augmenter votre cotisation de REER cette année, mais vous n'avez pas suffisamment de liquide pour le moment? Un prêt REER, à un taux d'intérêt aussi faible que le taux préférentiel du Credit Union, vous permet de bénéficier des économies et des avantages fiscaux d'une cotisation plus élevée à votre REER.

Prêts pour rachat de pensions

Si vous souhaitez racheter des années de service dans le cadre du régime de pensions des enseignants, nous pouvons vous offrir un prêt à un taux d'intérêt inférieur de 1,25 % aux taux affichés.

Cartes de crédit :

Nous savons que les cartes de crédit ne sont pas une « solution unique ». C'est pourquoi nous proposons une gamme complète de cartes personnalisées afin que vous puissiez choisir celle qui vous convient le mieux.

Comptes de chèques personnels

Le Teachers *Plus* Credit Union propose des comptes de chèques dont les frais de gestion sont les plus faibles de l'industrie. Vous avez le choix entre de nombreuses options et vous êtes sûr de trouver le compte qu'il vous faut.

Comptes d'épargne

Le Teachers *Plus* Credit Union offre une vaste gamme de comptes d'épargne capables de répondre à tous vos besoins.

Comptes en dollars américains

Placez votre argent dans un compte en dollars américains et vous n'aurez plus à vous soucier des taux de change. Vous pourrez émettre des chèques en dollars américains et retirer ou déposer des dollars américains sans passer par le dollar canadien.

Gestion de budget

Examiner vos options financières en parlant à l'un de nos conseillers financiers hautement qualifiés afin de vous aider à réaliser vos objectifs financiers.

REEE

Aider vos enfants, vos petits-enfants ou d'autres enfants qui vous sont chers à réaliser leurs rêves. Les REEE sont un moyen fiscalement avantageux d'épargner en vue des études d'un enfant. Demandez-nous dès maintenant comment vous pouvez en profiter.

Investissements et REER

Nous proposons une vaste gamme d'investissements. Nos conseillers financiers sont très compétents peuvent vous aider à trouver la voie d'un avenir financier solide.

Responsabilité sociale d'entreprise

Au Teachers Plus Credit Union, nous avons pris les engagements suivants :

- 1) protéger notre environnement
- 2) créer des programmes d'aide à la communauté
- 3) offrir notre temps, notre expertise et notre expérience pour améliorer les choses partout où nous pouvons.

Transfert électronique de fonds

Le transfert électronique Interac est un moyen simple, pratique et sécurisé de transférer de l'argent directement d'un compte bancaire à un autre. Cela remplace avantageusement les chèques ou les espèces.

Devises étrangères

Nous pouvons commander des devises étrangères et les recevoir à notre succursale dans un délai de trois jours ouvrables.

Virement télégraphique

Nous avons la capacité de faire des virements de fonds partout dans le monde.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Le CELI permet aux Canadiens, âgés de 18 ans et plus, de mettre de l'argent de côté sans payer d'impôt, tout au long de leur vie. Chaque année, vous pouvez déposer de l'argent sur ce compte selon la limite établie pour l'année en question.

Assurance voyage

Cette garantie simple et pratique vous offre la tranquillité d'esprit et une protection sans souci lorsque vous voyagez. Cette assurance est offerte par le biais de notre partenaire CUMIS.

Aucune pénalité

Nous n'imposons aucune pénalité aux enseignants retraités qui souhaitent rembourser leur emprunt hypothécaire avec leurs propres fonds.

Comptes petites entreprises

Nous offrons un choix entre quatre types de comptes courants. Nous offrons une grande flexibilité ainsi que les frais bancaires les plus faibles de l'industrie et des dépôts sans frais.

Portefeuille mobile

Nous vous offrons maintenant une nouvelle manière facile de payer vos achats! Que vous utilisiez un appareil Apple, un téléphone intelligent Samsung Galaxy ou un appareil Android, vous pouvez charger votre carte de débit Interac^{MD} pour faire vos achats facilement et en toute sécurité.



Teachers Plus
CREDIT UNION

**16-36, rue Brookshire
Bedford, N.É. B4A 4E9**

Téléphone : **902-477-5664** / Téléc. : **902-477-4108**

la ligne sans frais : **1-800-565-3103**

Courriel Web : **info@teachersplus.ca** / Site Web : **www.teachersplus.ca**



Conseil d'administration 2026-2027

de gauche à droite :

Janine Wallace (région centrale); **Kyle Sarka** présidente (région métropolitaine d'Halifax); **Danny Wadden** (région centrale); **Coralie Cameron** (région est); **Maureen Smith** secrétaire (région métropolitaine d'Halifax); **Jason Kavanaugh** (région du Cap-Breton); **Scott Craig** (région métropolitaine d'Halifax).

Absents :

Jim MacFarlane vice-président (région métropolitaine d'Halifax);
Danielle Eleftheros ancien président (région métropolitaine d'Halifax).



Teachers Plus
CREDIT UNION

[illegible]

III. Le membre et l'administration interne

- (a) Le membre doit fournir un soutien raisonnable, professionnelle et appropriée à l'administration interne de l'établissement scolaire.
- (b) Le membre responsable de l'administration interne doit fournir un soutien raisonnable et professionnel aux membres du personnel.
- (c) Le membre responsable de l'administration interne ne doit pas, faire de rapport préjudiciable, oral ou écrit, sur la performance d'un membre sans en avoir préalablement discuté avec le membre concerné.

IV. Le membre et l'administration extérieure

- (a) Le membre doit respecter un contrat jusqu'à ce que celui-ci prenne fin par consentement mutuel ou qu'il soit légalement résilié. Une entente verbale constitue un contrat.
- (b) Le membre ne doit pas accepter un salaire inférieur à celui qu'il devrait recevoir selon l'échelle des salaires négociée entre le NSTU et l'employeur.
- (c) Le membre ne doit pas accepter un salaire supérieur à celui qu'il devrait recevoir selon l'échelle des salaires négociée entre le NSTU et l'employeur, sans en informer le NSTU.

V. Le membre et l'organisation professionnelle

- (a) Le membre doit être membre du NSTU et participer à ses activités.
- (b) Le membre qui est, à titre professionnel, membre d'un comité, d'un conseil ou de tout autre organisme s'occupant de questions concernant le programme d'enseignement de la Nouvelle-Écosse doit être élu, nommé ou approuvé par le Nova Scotia Teachers Union.
- (c) Le membre, ou groupe de membres, ne doit pas entreprendre d'actions individuelles sur des questions qui sont du ressort de la section locale ou du NSTU.
- (d) La section locale ne doit pas entreprendre d'action individuelle sur des questions pour lesquelles l'aide du NSTU a été demandée ou sur des questions exigeant l'autorisation du NSTU.

VI. Le membre vis-à-vis de sa profession

- (a) Le membre doit maintenir son apprentissage professionnel au moyen de perfectionnement professionnel, d'études, de voyages ou de toutes autres moyens lui permettant de se tenir au courant des tendances en matière d'éducation et de la situation du monde dans lequel nous vivons.
- (b) Le membre ne doit pas accepter de travail rémunéré, en dehors de son contrat, lorsque cet emploi nuit à son statut professionnel ou à sa réputation auprès de ses élèves, de ses collègues ou de la communauté.
- (c) Le membre ne doit pas accepter de rémunération pour faire du tutorat à ses propres élèves, sauf dans des cas exceptionnels qui doivent être approuvés par son surveillant ou son directeur.

VII. Le membre et la collectivité

- (a) Le membre doit se comporter dans sa vie privée d'une manière honorable vis-à-vis de lui-même et de sa profession.

Nova Scotia Teachers Union

Dr. Tom Parker Building

3106, chemin Joseph Howe

Halifax, NS B3L 4L7

902-477-5621 • 1-800-565-6788

www.nstu.ca

Teachers *Plus* Credit Union

16 - 36, rue Brookshire

Bedford, NS B4A 4E9

902-477-5664 • 1-800-565-3103

www.teachersplus.ca